

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA



Séance du 19 Mars 2025

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	07	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.	
05 mars 2025			

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	Représentés : TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM-2025-03-78 : CFU M57

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et décisions modificatives de l'exercice considéré,
1- donne acte de la présentation faite du Conseil municipal, lequel peut se résumer ainsi :

M57

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		210291,13		537909,91		748201,04
Opération de l'ex	1188812,83	857838,50	365631,05	370026,96	1554443,8	1227865,4
TOTAUX	1188812,83	1068129,6	365631,05	907936,87	1554443,8	1976066,46
Résultat de clôture	120683,2			542305,82		1323689,8
Restes à réaliser	758967	781384				
TOTAUX CUMULES	879650,2	781384		542305,82	2125031,4	1323689,8
RESULTATS DEFINITIF	98266,2			542305,82		444039,62

2- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour ~~chacune des valeurs des~~  ~~comptes financiers~~ uniques relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire se retire,

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul TOMASINI, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal décide par

07 voix pour
00 voix contre
00 abstention

D'accepter le Compte Financier Unique 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Jacques André TOMASINI